

« Arrivé à l'entrée du cimetière, le cortège se sépare en deux : l'un musulman, l'autre chrétien » : Observation du pluralisme religieux dans les cimetières

Anna Goudet

Étudiante à la maîtrise
Département de sociologie
Université de Montréal

Sur le chemin qui mène au cimetière du village, une procession de femmes en noir affronte la chaleur du soleil, serrant contre elles les photos de leurs époux, leurs pères ou leurs fils. Certaines portent le voile, d'autres une croix, mais toutes partagent le même deuil, conséquence d'une guerre funeste et inutile. Arrivé à l'entrée du cimetière, le cortège se sépare en deux: l'un musulman, l'autre chrétien.¹

Nous proposons ici d'observer le pluralisme religieux à partir d'un lieu qui semble présenter plusieurs avantages. Il ne s'agit pas d'un lieu auquel nous pensons intuitivement, ni d'un lieu très étudié sociologiquement, mais qui pourtant paraît être une sorte de reflet de la façon dont la société qui l'abrite conçoit les religions, leur importance et leur légitimité en son sein.

Ce lieu, nous semblant propice à l'étude du pluralisme religieux, est le cimetière.

Pour tenter d'explicitier la pertinence de ce choix, situé à la croisée de la mort et de ses survivants, du passé et du présent, du public et du privé, nous nous pencherons davantage sur le cas français, exemple significatif de la complexité de l'application de la laïcité.

La mort, et sa gestion, sont des enjeux primordiaux pour les religions. Le fait de donner un sens à la vie et à la mort les rend d'autant plus nécessaires aux individus. Pour certains, ce serait même dans cette capacité à leur donner un sens que la religion puiserait son essence : « La découverte de la mort sonne aussi l'heure de la découverte du religieux, car les religions explorent le mystère de la mort qu'elles entourent de paroles et de gestes, de chants et de danses. » (Volant,

¹ Synopsis du film « Et maintenant on va où? [وین؟ وهلأ] », réalisation franco-libanaise de Nadine Labaki.

2001). De plus, toutes les religions semblent reconnaître dans la mort une sorte de « seuil, passage, transmutation, métamorphose » (Volant, 2001), expliquant ainsi l'importance portée au corps et à son ensevelissement selon des rites funéraires précis, généralement dans un cimetière, afin de permettre l'accomplissement de ce passage vers « autre chose » (l'au-delà, la résurrection, la réincarnation ou encore la délivrance). Néanmoins, ce processus n'implique bien sûr pas uniquement le défunt, ses survivants sont aussi, voire surtout, l'objet de ces rites funéraires. Aussi, l'observation de cimetières permet déjà l'étude de deux dimensions essentielles des religions, la mort et ses survivants. En effet, les funérailles restent, avec les mariages, parmi les dernières occasions de manifestations de l'appartenance religieuse (Béraud, 2009, Machelon *et al.*, 2006), du moins dans le cadre occidental et davantage catholique. Le cimetière serait donc l'un des derniers lieux consacrés aux manifestations religieuses, et endosserait alors, dans une certaine mesure, le rôle de lieu de socialisation à la religion pour les moins pratiquants.

Certains y ajoutent même un autre rôle, celui du cimetière comme lieu d'intégration. Ici, c'est le phénomène d'immigration de confession musulmane en France qui est principalement en jeu : la demande croissante de création de cimetières ou de carrés confessionnels, au détriment du rapatriement des corps sur la terre des ancêtres, serait considérée comme une preuve de l'attachement à la terre d'accueil, un facteur d'intégration (Delphine Jung, 20-10-2012, Gauthier, Septembre 2007) :

Si le principe de laïcité des lieux publics, en particulier des cimetières, doit être clairement affirmé, il apparaît souhaitable, par souci d'intégration des familles issues de l'immigration, de favoriser l'inhumation de leurs proches sur le territoire français (Droitdesreligions.net, 29 février 2008)

Ici, nous pouvons voir à quel point, sur la question des cimetières, la religion semble s'immiscer dans le domaine politique, provoquant des répercussions dans la sphère juridique. En effet, le gouvernement est prêt à modifier une loi, à adapter le principe de neutralité religieuse, pourtant si chère à la République et à son modèle d'intégration, afin de concilier des demandes d'ordre religieux, sur fond d'immigration. Aussi, à travers cet exemple, apercevons-nous bien la dimension entre privé et public se dessiner autour de la question du cimetière. Cette dimension est d'autant plus visible lorsque nous nous arrêtons un instant sur la législation française concernant la laïcité/neutralité des cimetières. En effet, les cimetières sont, depuis 1881, publics et laïcs et leurs parties communes ne peuvent comporter aucun signe religieux. Néanmoins, à l'intérieur des cimetières, les lieux de sépultures sont considérés comme des parties privées dont l'aménagement et l'éventuelle ornementation religieuse reposent sur un choix personnel (Rapport du Conseil constitutionnel français, éléments

rassemblés par Madame le Professeur Brigitte Gaudemet-Basdevant, 1998). Autrement dit, les allées sont neutres, mais les tombes, quant à elles, peuvent montrer de façon explicite l'appartenance confessionnelle de ses occupants.

Un autre aspect important du cimetière, pouvant être utile pour l'étude du pluralisme religieux, est son caractère historique. Effectivement, parfois surnommé « *archive de pierre* » (Lemieux, 1985), le cimetière paraît être une véritable trace du passé et le témoin privilégié de l'évolution des sociétés et, entre autres, de leur conception des religions. L'emplacement du cimetière, l'organisation des tombes, et leurs inscriptions, ou encore l'existence de carrés confessionnels sont autant d'indices de l'histoire du phénomène religieux et de son potentiel pluralisme. Autrement dit, le cimetière est à la fois *écriture* du passé – « archive de pierre et mémoire tangible que se donnent les survivants » (Lemieux, 1985, p.11) – et de la religion – « l'écriture religieuse qui, dans le rituel des funérailles, rappelle à chacun l'institution ultime d'un sens » (Lemieux, 1985, p.11). Par exemple, en France, les cimetières sont juridiquement laïcisés depuis 1881, mais il reste des traces visibles de la religion dans les cimetières, notamment l'existence de parcelles juives et protestantes, aujourd'hui disparues mais « identifiables par les inscriptions et les signes que portent les tombeaux, par des irrégularités dans le tracé viaire ou la persistance de leurs portes » (Carol, 2011).

Le cimetière nous apparaît également propice à l'étude du pluralisme religieux dans sa capacité réfléchissante de la société. Une illustration intéressante de ce phénomène se situe dans le film cité en préambule « *Et maintenant on va où?* [لا وين؟ وهلا] ». Celui-ci présente un village libanais déchiré par les conflits entre catholiques et musulmans, et insiste sur le fait que les hommes de ce village « *même morts, ils sont séparés* » (48:30). De plus, nous pouvons constater, dans le village du film, qu'il n'y a qu'un cimetière mais divisé en deux parties, l'une catholique, l'autre musulmane. Aussi, en observant uniquement le cimetière, nous pourrions probablement déjà nous faire une idée des conflits religieux divisant ce village. Autrement dit, ce lieu est le reflet de la société, tout en étant une sorte de concentré, un extrait dense et condensé du phénomène religieux et de sa place dans la société². De plus, le cimetière semble aussi refléter les hiérarchies sociales inhérentes à une société. Nous observons certes des hiérarchies économiques et de statuts sociaux dans les cimetières, le fait d'être enterré est une chose, l'être « bien » en est une autre – certaines places dans les cimetières sont en effet plus convoitées que d'autres, certains cimetières le sont

² Néanmoins, cette affirmation est à nuancer selon les sociétés : la situation québécoise, notamment, nous rappelle de ne pas sortir le cimetière de son contexte socio-historique.

plus que d'autres (par exemple le Père Lachaise à Paris, France), certaines pierres tombales sont mieux ornées que d'autre –, mais surtout nous remarquons des hiérarchies entre les religions. Prenons l'exemple d'un décès d'un personnage célèbre ou la survenue d'une catastrophe au niveau national ou international, occasionnant parfois, en France notamment, un enterrement plurireligieux. Alors, sans nier la possibilité que cette plurireligiosité soit seulement évoquée par la présence des représentants des principales religions présentes sur le territoire, c'est surtout l'occasion pour nous de remarquer les inégalités entre les différents niveaux de légitimité accordée aux religions : la catholicisme étant généralement le « chef d'orchestre » de ces cérémonies, et, par exemple, une surreprésentation du protestantisme, malgré sa plus faible présence sur le territoire, par rapport au bouddhisme notamment, qui est, lui, préférablement convié aux cérémonies consacrées à la paix (Béraud, 2009).

Par ailleurs, nous avons déjà évoqué le fait que peu de personnes étudient les cimetières d'un point de vue sociologique, mais ceux qui les ont déjà observés ont eu la possibilité de découvrir des choses intéressantes, notamment sur le phénomène religieux et son pluralisme. Ainsi, par exemple, l'un des dirigeants de l'entreprise Services Funéraires - Ville de Paris et auteur a remarqué : « Il n'est ainsi pas rare de voir des musulmans apporter des fleurs au cimetière, des juifs pratiquer la crémation avec des rabbins qui acceptent de dire des prières dans ou juste à côté du crématorium. » (F. Michaud Néraud cité dans Béraud, 2009, p.175). Ces pratiques peuvent être qualifiées, d'une certaine façon, de « *bricolages* » des croyances et des rites funéraires (Béraud, 2009, p.172), un phénomène qui est apparu récemment, selon Béraud. Nous pouvons alors soumettre l'hypothèse selon laquelle l'émergence de « *salles polycultes* » (Béraud, 2009, p.177) (à l'image des aéroports par exemple) dans certains cimetières favorise ce genre de « bricolages ».

Enfin, sur un autre registre, nous pouvons constater que le cimetière apparaît également pour certains comme un lieu propice aux profanations. En conséquence, le cimetière devient aussi un lieu d'étude du niveau d'acceptation des différentes religions, mais aussi de ce qui leur est associé – amalgames ethniques et autres – par la population, en fonction notamment des périodes historiques, des zones géographiques et des sociétés.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'étude de cimetières pourrait apporter de nouvelles perspectives et donc un nouvel éclairage à l'observation du phénomène du pluralisme. En effet, le cimetière semble être un lieu facile d'accès, théoriquement comme physiquement, pour observer le phénomène

religieux, son éventuel pluralisme, ainsi que son degré d'acceptation dans la société.



Tombes de trois confessions au cimetière d'Ivry, région parisienne, France ³

Bibliographie

AlloCiné, « Et maintenant on va où? [ووين؟ وهلا] », http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=189935.html consulté le 23 octobre 2012

Béraud, Céline (2009). « Religion(s) et gestion sociale du deuil », *Mutations*, n° 1, 167-81

Carol, Anne (2011). « L'étude des cimetières français contemporains : problèmes de méthodes », *Publication Web Necrolog - Le carnet de recherches du programme ANR CoRPS*

Jung D., Marquis L. (2012) «Manque de carrés musulmans en France: un frein au respect des rites », *Les Inrocks 20 Octobre 2012*

Droitdesreligions.net, « Cimetières : le ministère de l'Intérieur encourage la création de carrés confessionnels », http://www.droitdesreligions.net/actualite/nouvelleactu/fevrier_2008/035.htm consulté le 25 octobre 2012

Gauthier, Géraldine (2007). « “La révolution de la mort”, Le nouveau rôle des services funéraires », édité par Services Funéraires-Ville de Paris

³ [http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Cimeti%C3%A8re_d'Ivry_\(tombes_des_3_religions\).jpg](http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Cimeti%C3%A8re_d'Ivry_(tombes_des_3_religions).jpg), consulté le 23 octobre 2012

Lemieux, Raymond (1985) « L'écriture du cimetière », dans *Survivre... La religion et la mort*, Raumont Lemieux et Réginald Richard (dir.). Montréal : Les Éditions Bellarmin, 235-54.

Machelon, Jean-Pierre et Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (2006), « Les relations des cultes avec les pouvoirs publics ». La Documentation Française, 83 p.

Rapport du Conseil constitutionnel français, éléments rassemblés par Madame le Professeur Brigitte Gaudemet-Basdevant, Université Paris Sud, Jean Monnet), « La jurisprudence constitutionnelle en matière de liberté confessionnelle et le régime juridique des cultes et de la liberté confessionnelle en France », <http://www.conseil-constitutionnel.fr> consulté le 13 février 2012

Volant, Éric (2001). « La religion et la mort », dans *L'étude de la religion au Québec : Bilan et prospective* (dir.). Les Presses de l'Université Laval, 323-42